

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 1 (1898)
Heft: 22

Artikel: Bellelay
Autor: Jecker
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-248001>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

POUR
tout avis et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche
à
Porrentruy
—
TÉLÉPHONE

LE PAYS

DU DIMANCHE

POUR
tout avis et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche
à
Porrentruy
—
TÉLÉPHONE

LE PAYS, 26^{me} année

Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS

26^{me} année, LE PAYS

BELLELAY

A la suite d'aliénations faites le plus souvent à son détriment et de nombreuses vexations qu'elle eut à subir, l'abbaye de Porte-du-Ciel tomba dans un état de pauvreté tel que les derniers abbés se virent quelquefois seuls avec un frère et qu'ils pouvaient à peine se vêtir convenablement. Touché de cet état malheureux, l'abbé de Bellelay, Nicolas Schnell de Bienne, exposa la situation au pape Clément VII et lui proposa d'incorporer Porte-du-Ciel à Bellelay tout en prenant l'engagement de prendre soin de la maison, d'y placer des religieux capables et de faire desservir les paroisses annexées à ce monastère. Par une bulle du 26 novembre le Souverain Pontife prononça l'incorporation. Porte-du-Ciel fut dès lors un simple prieuré de Bellelay. Après l'occupation de Bellelay par les Français en 1797, la plupart des religieux de ce monastère s'y retirèrent avec l'abbé Monnin. Mais chassé de Bellelay par le gouvernement français, les pauvres religieux furent encore expulsés de Porte-du-Ciel le 30 avril 1807. Comme tant d'autres à cette époque, cette maison fut sécularisée.

Les religieux de Bellelay stationnés à Porte-du-Ciel administraient les paroisses de Wyhlen, de Nollingen et de Grenzach. Parmi les prieurs de Porte-du-Ciel, nous distinguons Servais Fridez de Delémont qui fut plus tard abbé de Bellelay de 1553 à 1561; Maurice Césard de Buix vers 1578; Jean Grosjean de Porrentruy vers 1600; Jean Sinat de Porrentruy en 1606; Jean Pierre Cuenat de Cœuve en 1633, élu abbé de Bellelay en 1637; Grégoire Guisinger de Porrentruy en 1663; Hermann Saiguët de

Porrentruy en 1710; plus tard prieur à Grandgourt; Gottfried Jourdain des Genevez en 1730; Germain Keller de Porrentruy en 1749; Thomas d'Aquin Erard de Porrentruy en 1763; Bernard Pallain de Porrentruy en 1772; Gerlach Arnoux de Porrentruy en 1784. Ce dernier mourut à Porrentruy le 4 mai 1814.

Après une carrière féconde en vertus et en œuvres, l'abbé Bourcard de Bellelay mourut le 19 février 1316.

Lambert (1316-1322 ou 1323). — Le neuvième abbé de Bellelay, successeur de l'abbé Bourcard de Boécourt, fut l'abbé Lambert. Avant de devenir religieux, il avait été prêtre séculier et curé de Boncourt.

Le 9 octobre 1303, étant encore curé de Boncourt, il avait acheté d'Henri de Berlicourt et de ses enfants 25 journaux de champs de franc-alleu, situés sur le territoire de Berlicourt, pour le prix de 20 livres de deniers *estevenants*¹⁾. Il avait laissé ces terres en bail emphytéotique au vendeur pour un cens annuel d'un demi-muid de blé et d'un demi-muid d'avoine, mesure de Cornol, et le 29 novembre de la même année 1303, il avait fait don de ces terres au monastère de Bellelay²⁾. L'acte du 9 octobre 1303 nous fait voir qu'un prêtre séculier, Hugues de St-Ursanne, était alors curé de Bassecourt.

Entré au monastère de Bellelay après la donation que je viens de mentionner, Lambert était prieur le 3 février 1308³⁾. Il succéda à l'abbé Bourcard en 1316.

1) La monnaie estevenante était celle de l'archevêché de Besançon. Elle portait l'effigie du patron du diocèse, St-Etienne, qui lui avait donné son nom. La livre estevenante se divisait comme celle de Bâle, en 20 sols, le sol en 12 pites ou deniers et la pite en 4 niquets.

2) Trouillat, III, 124.

Olympe. Dès qu'il a eu votre lettre, il a demandé de quoi écrire en disant: « C'est ma sœur, ma bonne sœur qu'est venue pour moi! » Ah! ce qu'il avait l'air content!

Marceline laissa bien bavarder l'infirmier; puis, doucement, finement, elle essaya de l'interroger sur cette blessure et surtout sur celui qui avait pu la faire. Mais, presque aussitôt, l'infirmier l'arrêtait d'un air goguenard. « Pas la peine de se démolir la tête à chercher, puisque le capitaine Chenu n'avait rien trouvé! » Et, Marceline fronçant les sourcils, il ajouta, important, bienveillant:

— Est-ce qu'on ne sait pas, d'ailleurs, comment ça se passe ces histoires-là? Il n'y a qu'une chose qu'on ne sait jamais: le nom de celui qui a cogné...

— Mais le blessé le sait bien, lui?

— Tiens, parbleu!... Seulement, est-ce qu'on va se dénoncer entre soldats, entre amis?

Sous son administration, une maison que Bellelay possédait à Bienne, dans la ville neuve, fut donné en bail emphytéotique à Jordan, bourgeois de Bienne, pour une redevance annuelle de 24 sols⁴⁾. L'acte, qui est du 1^{er} juillet 1316, a son importance parce qu'il nous fait voir qu'un de ses témoins, *Hugues*, le curé de la Blanche-Eglise, n'était pas religieux de Bellelay. Il était prêtre séculier et curé de Bienne tout en étant curé de la Blanche-Eglise.

Le 5 novembre 1316, Lambert achète de Thierry et de Jean de Lugnez une petite forêt à Lugnez pour 4 livres moins 5 sols *estevenants*⁵⁾.

Le Nécrologe de Bellelay fixe la mort de l'abbé Lambert au 18 juillet 1320. Cette date est certainement erronée, car le nom de l'abbé Lambert figure encore dans deux actes postérieurs, un document du 1^{er} août 1321⁶⁾ et une quittance qui lui est délivrée par Louis de St-Ursanne en date du 27 février 1323⁷⁾. D'un autre côté le nom de son successeur se voit déjà dans un acte du 25 février 1323, acte par lequel Thiébaud de Réchésy, écuyer, vend à Pierre, abbé de Bellelay, pour le prix de 46 livres bâloises les terres qu'il possède à Boncourt et à Joncherey⁸⁾. La date de l'un des deux derniers actes est évidemment fautive ou a été mal copiée. Laquelle? Dans l'incertitude, il faut dire que l'abbé Lambert est mort en 1322 ou en 1323.

1) Trouillat, III, 238.

2) Trouillat, III, 700.

3) Trouillat, III, 293.

4) Trouillat, III, 322.

5) Trouillat, III, 700.

— Est-ce qu'un ami?...

— Eh oui donc! c'est surtout entre amis que ça arrive!

Et, ravi de l'étonnement peint sur le visage de Marceline, il poursuivait:

— On a congé... On a des galons à arroser, comme Dubreuil... Chacun paie une tournée... Un jour pareil qui voudrait être en reste? Et, au bout d'une heure, il n'y en a plus un qui sache ce qu'il fait. On en voit des gais, des tristes, des querelleurs... Ça dépend des cerveaux. A preuve ce qui est arrivé à votre frère... C'est pas lui seulement, allez, qu'on a ramassé, cette année, avec un mauvais coup... Qui les a portés, ces coups? Cherchez! Tous les capitaines Chenu de tous les escadrons de France y perdraient leur théorie... Au mois de janvier, il en est mort un d'un coup de sabre; et il a rendu le dernier soupir sans même dire si c'était avec un grand ou un petit qu'il s'était tapé.

Feuilleton du Pays du dimanche 17

Le secret du blessé

RÉCIT MILITAIRE

par PIERRE SALES

IV

Le lapin aux salsifis

— C'est lui-même qui vous a remis cela? demanda Marceline en serrant nerveusement la lettre de son frère.

— Eh oui donc, mademoiselle, répondit l'infirmier d'un ton tout joyeux causé par l'appétissant aspect de cette jeune personne; eh oui donc puisque c'est moi qui le soigne, avec sœur